



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 36527

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de quelle manière la France va s'inscrire dans le programme européen Erasmus Mundus visant à attirer les étudiants des autres continents dans les universités de l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le programme européen Erasmus Mundus visant à attirer les étudiants des autres continents dans les universités de l'Union européenne. Les conclusions du Conseil européen de Lisbonne (23 et 24 mars 2000) ont souligné que, si l'Europe veut relever le défi de la mondialisation, les États membres doivent adapter leurs systèmes d'éducation et de formation aux besoins de la société de la connaissance. Le Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002) a confirmé que l'ouverture sur le monde était l'un des trois principes fondamentaux du programme de travail pour 2010 relatif aux systèmes d'enseignement et de formation. L'objectif du programme Erasmus Mundus est de contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Europe et simultanément d'avoir un impact sur la visibilité et la perception de l'Union européenne dans le monde et de créer un capital de bonne volonté parmi ceux qui auront participé au programme. Ce programme prévoit la mise en place de masters Erasmus Mundus qui permettront aux étudiants d'effectuer un tour d'Europe dans plusieurs universités. Par la décision du Conseil et du Parlement du 5 décembre 2003, le programme Erasmus Mundus a été prolongé pour la période 2004-2008. Ce programme appuie et complète les actions engagées par et dans les États membres, tout en respectant pleinement leur responsabilité pour le contenu de l'enseignement et l'organisation des systèmes d'éducation et de formation, ainsi que leur diversité culturelle et linguistique. La France prend une part active dans le processus de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les universités jouent un rôle majeur dans l'Europe de la connaissance et nous souhaitons mettre l'accent sur le développement des pôles d'excellence, et sur l'encouragement à la mobilité. Nous disposons, à cet égard, d'un appui très utile avec le programme Erasmus Mundus.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36527

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2395

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3463